



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023						
29 mars 2023 à 19 h						
CA-O						
ORDRE DU JOUR		DÉC.	DIS.	INF.	CON.	MIN.
1.	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée L.I.P art. 61			X		1 min.
2.	Adoption de l'ordre du jour CÉ # 22-23-036	X				2 min.
3.	Adoption du procès-verbal du 1 ^{er} février 2023 CÉ # 22-23-037	X				2 min.
4.	Parole au public			X		10 min.
5.	Approbation des activités (Annexe 1) CÉ # 22-23-038	X				10 min.
6.	Contribution pour l'album des finissants Mathieu Lévesque CÉ # 22-23-039	X				5 min.
7.	Révision budgétaire (Annexe 2)			X		10 min.
8.	Code blanc		X			15 min.
9.	Informations 9.1 Mot de la présidente 9.2 Mot du représentant du comité des parents 9.3 Mot du membre de la communauté 9.4 Mot des représentants des élèves 9.5 Mot des enseignants 9.6 Mot de la représentante du personnel professionnel 9.7 Mot de la représentante du service de garde 9.8 Mot du représentant du personnel de soutien 9.9 Mot de la direction			X		30 min.
10.	Questions diverses			X		5 min.
11.	Levée de l'assemblée CÉ # 22-23-040	X				1 min.

* Quorum : L.I.P. art. 61: Le quorum aux séances du Conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la majorité des représentants des parents.

Membres : 18

Majorité : 10

Parents : 5